

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 8 NOVEMBRE 2007

Etaient présents :

M. ARMAND Christian, Maire, Président de séance.

Mme BLANC, Mrs PERAY, COLLET, Adjoint.

Mmes LEANDRE ; LEMAITRE, ROLLI, MM. CARETTI, GIGI, GIROD, LEVRIER, MOUTTON.

Absents excusés :

MM. DAVIS, ZAMORA (pouvoir à Mme Blanc),

Absents :

Mrs. MARTINEK, COLLOMBET, RABILLER.

Ouverture de la séance à 20H00.

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte rendu du 4 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1. CESSION DE TERRAINS POUR PARKINGS A LA « SCI COTE COUR OU JARDIN »

Monsieur le Maire rappelle :

* que la Commune est propriétaire des parcelles situées le long de la rue Vie de l'Etraz cadastrées Section C n° 669 et 670.

* qu'elle bénéficie d'un emplacement réservé sur la parcelle n° C 732 que la SCI "COUR OU JARDIN", représentée par M. Jean-Yves LANDECY, doit acquérir en vue de la réalisation d'un programme immobilier dont le projet a été précédemment présenté à Monsieur le Maire,

* que le Conseil Municipal a projeté de réaliser un parking public sur la parcelle C 669, la parcelle C 670 (pour partie) et l'emplacement réservé

* que par courrier du 7 novembre 2007 M. LANDECY a proposé de céder gratuitement à la Commune l'emplacement réservé grevant la parcelle C 732, contre report du COS applicable à cet emplacement réservé conformément à l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et voté,

- S'ENGAGE d'ores et déjà à céder à la SCI "COTE COUR OU JARDIN" les emplacements de stationnement nécessaires aux commerces qui seront inclus dans l'ensemble immobilier projeté sur la parcelle C 732, à raison d'une place par 40 m² de SHON attribuée aux commerces.

- ACCEPTE cette cession moyennant une participation financière de la SCI "COTE COUR OU JARDIN" calculée au prorata du nombre d'emplacements de stationnement total et selon le coût des travaux estimé par le maître d'oeuvre désigné par la Commune.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et tous actes nécessaires pour parvenir à la régularisation de cette vente, notamment toute convention ou compromis de vente, tout document d'arpentage et tous plans, ainsi que tout acte authentique de vente, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C670 A LA « SCI COTE COUR OU JARDIN »

Monsieur le Maire rappelle :

* que la Commune est propriétaire du bâtiment, anciennement à usage de bâtiment de voirie, situé rue Vie de l'Etraz et cadastré Section C n° 670.

* que ce bâtiment est en mauvais état et ne peut pas être réhabilité,

* que la SCI "COTE COUR OU JARDIN" (représentée par Monsieur Jean-Yves LANDECY, gérant) a présenté un projet immobilier incluant partie de la parcelle n° 670 après démolition du bâtiment existant,

* que la SCI "COTE COUR OU JARDIN" a proposé à la commune d'acquérir une surface de 270 m² environ à prendre dans la parcelle n° 670 moyennant le prix de 110 euros le mètre carré, le surplus de la propriété (le long de la route) restant propriété de la Commune et lui permettant ainsi de réaliser son projet de parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté,

- DECIDE de vendre à la SCI "COTE COUR OU JARDIN" représentée par Monsieur Jean-Yves LANDECY" une surface de 270 m² environ à prendre, après division, dans la parcelle cadastrée Section C n° 670.

- ACCEPTE le prix de cette vente à 110 € (cent dix euros) le mètre carré payable comptant le jour de l'acte, sous condition que les frais de démolition du bâtiment existant soient à la charge de la SCI "COTE COUR OU JARDIN".

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et tous actes nécessaires pour parvenir à la régularisation de cette vente, notamment toute convention ou compromis de vente, tout document d'arpentage et plan de division, tout acte authentique de vente, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué.

APPROUVEE A LA MAJORITE (3 abstentions Mme Blanc, Mrs Armand, Peray)

3.3. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif 2007 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler les dépenses engagées ou prévisionnelles.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2007 du budget principal.

opération/ chapitre	article	intitulés	Pour mémoire	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	600 799,00	2 500,00	2 500,00	
70	70632	redevance à caractère de loisirs	22 000,00		2 500,00	complém, c,tps libre
011	60611	Eau et assainissement	15 000,00	-6 000,00		
011	6064	fournitures administratives	3 000,00	-1 500,00		
011	611	contrats prestation service	50 360,00	-27 000,00		annul,prévisions eaux pluviales ste reprise CCPG
011	61551	matériel roulant	15 000,00	-5 000,00		
011	6188	autres frais divers	18 850,00	2 500,00		PC 1077 + vrd sup,estim,
011	6232	Fêtes et cérémonies	4 870,00	-700,00		
011	6237	publications	4 000,00	-600,00		
011	6256	missions	1 000,00	-400,00		
011	6257	réceptions	3 500,00	-1 000,00		
65	6554	contributions organismes regroupement	2 312,00	750,00		dép,sup,
65	6558	autres contributions obligatoires	5 319,00	-750,00		PNR cot,inf,
65	6574	subventions fonct, privés	69 476,00	4 336,00		sou des ecoles 2470 (château) amicale SP 66 € taxes séjour - 200 ≠ prév,réalisation 2000
66	668	autres charges financières	3 000,00	-1 400,00		intérêts ligne trésorerie
014	7397	reversement conventionnel de fiscalité	0,00	400,00		prév, taxes de séjour OT avec arriérés
023	023	virt à la section d'investissement	383 112,00	38 864,00		
		SECTION D'INVESTISSEMENT		-188 997,00	-188 997,00	
021	021	virt de la section de fonctionnement	383 112,00		38 864,00	
10	10223	TLE	0,00	15 754,00	-2 000,00	Annul,1er PC Vues du Salève et annul pc artigouha
ONI	2111	terrains nus	3 100,00	-3 100,00		annul,acq,terrains poupet
ONI	21318	Autres bâtiments publics	1 000,00	-1 000,00		acq,anc,fruitière Greney
ONI	21568	autre matériel, outillage incendie	5 681,00	-1 600,00		rap borne puisage CCPG
ONI	2184	Mobilier	12 999,00	-8 000,00		annul,mob,classe compl,
ONI	2188	autres immobilisations corporelles	2 213,00	5 200,00		lecteur DVD 130,36+retroprojecteur154,24+c uve natech 4911
ONI	2313	constructions	4 214,00	-1 000,00		armoie école payée art,2184 casiers chaussures 1120
ONI	2315	installations techniques	53 339,00	-15 000,00		différé contaminés 20332/30000 remplacé reseau EP fontaine charognet 15324,35
op, 21	2112	terrains de voirie	7 677,00	-750,00		rap notaire grd rue 1220?
op, 43	2315	installations techniques	187 141,00	-43 000,00		rue du mail +4000?/3carrefours logras 90000/137540
op, 53	202	frais documents d'urbanisme	13 174,00	-890,00		soldé
Op,59	2111	terrains nus	4 530,00	-2 791,00		trfert affectés au 2315
	2315	installations techniques	301 460,00	-100 000,00		trfert 2791(art,2111) moins slide s/prév,07 famy 51953,43/155122,34
op,63	2188	autres immobilisations corporelles	0,00	200,00		panneau affichage cimetièr
	2152	installations de voirie	900,00	-900,00		panneaux relevage trfert fonct,
	2312	terrains	4 649,00	3 500,00		mur cimetièr face inter,
op,64	1322	régions	1 500,00		-105,00	subv,région 1395
op,65	2033	frais d'insertion	0,00	364,00		annonce AO VRD
	2315	installations techniques	287 000,00	5 664,00		trfert 364 (art,2033) et bi-couche prov,50% 5300
	2033	frais d'insertion	0,00		364,00	trfert 2033 au 2315
	1641	emprunts en euros	253 591,00		-223 975,00	
Op, 66 protection et surveillance CSE	2135	aménagement des constructions	3 800,00	352,00		3 alarmes groupama bibli, salleCF,école
	1341	DGE	2 145,00		-2 145,00	vidéosurveillance non éligible
nle op,67 ext,CSE 3e tranche,	2313	constructions	42 000,00	-42 000,00		étude du projet d'agrandissement du Complexe socio-éducatif différé

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 2007 de pourvoir le CPI en habillement pour un montant de 1 187.48 €ttc.

Certains articles étant subventionnés par le S.D.I.S., il y aurait lieu de demander la participation correspondante afin d'aider au financement de cet équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- SOLLICITE auprès du Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.) une subvention pour une dépense apparemment éligible de :

- ◆ 631.49 €ttc en habillement (subventionnable à 60 % soit 378.89 €ttc).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.5. CESSION DU BAIL RURAL DES CHALETS DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE AVEC PATURAGES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 14 juin 2006 envoyé par l'EARL des Colombier qui désire reprendre le bail conclu entre la Commune de Péron et M. Albert DELAVIERE à la prochaine échéance, soit à compter du 1^{er} janvier 2008 pour 9 années renouvelables.

M. Sébastien DELAVIERE, le gérant de cette EARL, est le fils de M. Albert DELAVIERE. Conformément à l'article 5 du bail du 29 mars 1990, la cession du bail au profit d'un descendant du preneur doit être consentie avec l'autorisation du bailleur.

En conséquence, M. le Maire propose d'accepter la cession du bail à M. Sébastien DELAVIERE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE expressément la cession du bail rural du Gralet et de la Poutouille, dans les mêmes termes, à l'EARL « des Colombier », gérée par le fils de M. Albert DELAVIERE, M. Sébastien DELAVIERE, à compter du 1^{er} janvier 2008 pour 9 années renouvelables.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.6. CONVENTION POUR LOCATION DE LA CHAMBRE DE LOGRAS

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au départ le 28 octobre 2007 de Melle Sempé Claire, de la chambre située dans le bâtiment de l'ancienne école de Logras, il y aurait lieu de louer la chambre à Mme Lassablière, professeur des écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de louer pour la période du 8 novembre 2007 au 10 juillet 2008, au profit de Mme Lassablière Virginie, la chambre aménagée située dans le bâtiment de Logras, pour un loyer mensuel de 120 € toutes charges comprises (sauf téléphone).
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

4. POINTS DIVERS :

4.1. CONTENTIEUX

4.1.1. DIMCOVSKI

Mr le Maire présente le mémoire en réponse, suite à l'appel déposé par Mr Dimcovski devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon concernant l'annulation de la convention.

4.1.2. GIROD

Mr le Maire présente le mémoire, suite à la décision prise par le conseil municipal en octobre 2007.

4.1.3. VUAILLAT – TIGNON-CHOUDANS

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune a perdu devant le Tribunal Administratif de Lyon, suite au sursis à statuer émis sur la demande de lotissement déposée par Mmes Vuaillet et Tignon-Choudans.

Le dossier devra être instruit, si les pétitionnaires le souhaitent, selon le règlement du POS de 1992 et la commune devra verser la somme de 800 €uros à Mmes Vuaillet et Tignon-Choudans, au titre des frais irrépétibles.

4.2. BUDGET

4.2.1 Réalisation du budget

- SRC : 180.33 €(plan PLU).
- DIMA : 82 649.58 €(tracteur Case).
- DECOUX : 2 165.13 €(15 transpondeurs pour cylindres école).
- DELAGRAVE : 267.33 €(8 chaises école).
- APPIA : 5 262.40 €(reprofilage chemin Creux de l'Etang)

4.2.2 Trésorerie

En caisse au 5 novembre 2007 : 203 375 €

En 2007, nous n'avons pas encore utilisé la ligne de trésorerie.

4.2.3 Subvention

Mr le Maire informe l'assemblée que le Syndicat départemental d'Electricité de l'Ain nous transmet ce jour le plan de financement prévisionnel pour l'éclairage du terrain de foot d'entraînement, d'un montant de 22 735.66 € subventionné à 15 217.39 € par le Syndicat d'électricité du Pays de Gex. La convention de mandat à intervenir avec le SIEA sera présentée en délibération pour le Conseil Municipal de décembre prochain.

4.3. VOIRIE

4.3.1. Rue Dommartin.

Mr Peray informe l'assemblée que faute de présence de molasse, les travaux avancent très lentement mais ce problème étant prévu, le planning est à ce jour respecté.

4.3.2. Route de Lyon.

Mr le Maire présente les plans provisoires des 3 carrefours de Logras.

Suite aux modifications demandées par l'assemblée, une réunion devra avoir lieu avec le bureau d'études avant de lancer l'appel d'offres.

4.4. ECOLE

4.4.1. Point sur le projet d'agrandissement

Mr le Maire présente à l'assemblée un avant-projet provisoire : 5 classes nouvelles sont prévues + 1 salle d'évolution, ce qui évitera l'utilisation de la salle Champ-Fontaine. Le projet bute toujours sur un problème administratif : doit-on refaire un concours d'architecte puisque le nouveau projet est un peu plus grand que le permis de construire initial déposé en 1991 ? L'architecte refuse ce principe et nous sommes dans l'attente de réponses plus précises de la part des intéressés.

4.4.2. Compte-rendu de la visite de sécurité

Mr le Maire informe l'assemblée que le complexe socio-éducatif « Champ Fontaine » a fait l'objet, de la part de la commission de sécurité, d'un avis favorable quant à son utilisation. Il ne manque que le diagnostic amiante qui sera présenté ultérieurement puisque le bureau Véritas doit intervenir prochainement pour réaliser ce travail.

4.5. BARATY

Mr le Maire informe l'assemblée que la CCPG projette d'utiliser les « casiers » de remblaiement mis en place à l'ancienne décharge intercommunale. C'est l'entreprise qui réalise le collecteur d'eaux usées de Saint-Genis-Pouilly qui fera le remblaiement avec les gravats de son chantier, à charge pour elle de réhabiliter le chemin rejoignant le Pont Ouant depuis la sortie de la 2x2 voies.

4.6 TERRAINS

Mr le Maire informe l'assemblée que Mme Gattoni propose de nous vendre la parcelle C 789 en face de l'école.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir ce terrain. Les crédits seront inscrits au budget 2008 et, en parallèle, une demande officielle sera faite à l'EPFL de l'Ain pour acheter le terrain avec une durée de portage pour le remboursement de 6 ans.

4.7 CANTINE

Compte-rendu de la réunion avec Mme JOFFRIN de Scolarest le 22 octobre (Mme BLANC) : récapitulation des problèmes point par point (livraisons, conditionnement, barquettes mal scellées...) et leurs solutions.

4.8. LE GROISE

Mr le Maire informe l'assemblée que nous venons de recevoir l'arrêté de la Préfecture acceptant la Déclaration d'Intérêt Général, au titre du code de l'environnement, pour la stabilisation des berges du Groise.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Conseil Communautaire

Mr le Maire informe l'assemblée que le groupement Famy – Gallia – Besson vient d'obtenir le marché pour le doublement du réservoir d'eau de Péron pour la somme de 741 000 €uros.

5.1.2. Déchets

Compte-rendu de la réunion du 7 novembre (M. Collet).

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1 Urbanisme

Réunions de la commission :

Le 1^{ER} octobre 2007.

Permis de Construire :

- Commune de Péron, pour un bungalow, route de Péron. Avis favorable.
- Zivkovic D., pour la rénovation d'une maison, chemin de Brandou. En attente de l'avis du CAUE.

Le 29 octobre 2007

Permis de Construire :

- Mosseri J., pour l'aménagement d'une grange et de deux garages, chemin de la Musse. En attente de l'avis du CAUE.
- SCI Fabwes, pour la construction d'une villa, route de Chanvière. Avis favorable.

6.2. SOCIETES

6.2.1. Compte-rendu de la soirée du calendrier des fêtes (M. COLLET).

6.2.2. Compte-rendu de la réunion du 22 octobre pour l'avenir de la foire de printemps (M. COLLET).

6.2.3. Compte-rendu de l'assemblée générale de la « Bonne Humeur » (M. COLLET).

7. COURRIER

7.1. –Maître ARMINJON pour le retrait du droit de préemption de TREZ LE CHATEAU.

SEANCE LEVEE A 23 H. 20